

25/8*) Approbation des marchés passés avec la SEGEFOM pour construction de la 2ème Tranche du PREMIER GROUPE SCOLAIRE du CHAUDRON (terrain S.I.D.R.) - Montant 66.779.100 Frs CFA et 13.413.462 Frs CFA

M. Camille BOURNIS donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver les marchés passés avec la SEGEFOM d'un montant de 66.779.100 Frs CFA et 13.413.462 Frs CFA pour construction de la deuxième Tranche du Premier groupe scolaire du Chaudron (terrain S.I.D.R.).

FINANCEMENT de l'OPERATION

- la dépense totale est de	137.800.000 Frs
- la Commune a obtenu les subventions suivantes de l'E.N.	
- pour la 1ère tranche	49.000.000 CFA
- pour la 2ème tranche	59.400.000 -
- Total des subventions	108.400.000.-
- et une subvention qui sera attribuée par le FASS de	14.000.000.-
- Participation communale qui sera couverte par un emprunt sollicité de la C.C.C.E.	15.400.000.-

Je vous demande également d'autoriser l'inscription au budget supplémentaire de 1967:

- en dépenses, la somme de	88.400.000 Frs
au chap. 900 art. 2303-03	
- et en recettes, la somme de	88.400.000 *
au chap. 900 - art. 10.512-07,	
- la somme de	14.000.000 *
au chap. 900 - art. 105-02-02	
(représentée par la subvention à accorder par le FASS)	
- la somme de	9.400.000 *
au chap. 900 - Art. 105-014,	
représentée par la différence entre le prêt sollicité de la CCCE (15.400.000) et le montant du prêt initialement sollicité - de 6.000.000 de frs -	

Je mets la question aux voix.

Approuvé
A. Denis le 7 juillet 1967

Adopté à l'unanimité.
Directeur des affaires Financières
Monsieur Chevance